

# CONVENTION DE COOPERATION DOCUMENTAIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2014

Publication : 09/05/2014

**Entre la Ville de Bordeaux,**  
représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE,

.....

**et la Ville du BOUSCAT,**  
représentée par son Maire, Monsieur Patrick BOBET,

## Préambule

Avec 11 équipements répartis sur l'ensemble de la commune, **les bibliothèques de Bordeaux** sont au centre des projets urbain, social et éducatif sur un territoire en évolution constante.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux a engagé un important programme de **modernisation, sur plusieurs années**, pour l'ensemble de son réseau, permettant d'offrir au public de nouveaux outils d'accès à la connaissance et à la sociabilité.

Ces nouveaux services s'appuient notamment sur l'essor des outils et des collections numériques.

En particulier, la Bibliothèque municipale de Bordeaux a mis en œuvre **un portail documentaire** qui donne accès au catalogue de ses collections, à des ressources numériques et à des informations culturelles.

En ligne depuis mai 2013 sur l'adresse [bibliotheque.bordeaux.fr](http://bibliotheque.bordeaux.fr), le portail constitue une porte d'entrée commune à un large éventail de ressources et de services accessibles au plus grand nombre.

Cet outil participatif et évolutif constitue un espace collaboratif riche et ouvre largement le potentiel de coopération de la bibliothèque de Bordeaux avec ses partenaires actuels et à venir, en fonction des priorités définies par chacun des acteurs.

Il offre en particulier une recherche de documents à la fois attractive et précise, grâce :

- à un catalogue enrichi par des ressources extérieures (critiques littéraires, bandes-annonces de films, extraits sonores, etc.), qui permet l'interrogation du catalogue de la bibliothèque municipale de Bordeaux, mais également de ses partenaires. A ce jour, 57 bibliothèques universitaires de Bordeaux et les bibliothèques des établissements culturels de la Ville (musées, archives, jardin botanique) sont présentes sur le portail réunissant 2,6 millions de documents. Depuis son ouverture, la fréquentation du portail approche une moyenne de 800 visites par jour et plus d'un million de pages ont été vues depuis son lancement ;
- à de nombreux services remarquables qui offrent la possibilité de visualiser des documents numérisés issus des fonds patrimoniaux, la consultation de livres électroniques, ou bien encore l'utilisation de méthodes d'apprentissage en ligne (soutien scolaire, informatique, etc.). Des expositions virtuelles viennent illustrer la richesse du patrimoine bordelais en mettant l'accent sur un thème, un auteur ou encore une oeuvre exceptionnelle. A court terme, la bibliothèque numérique patrimoniale donnera accès à plus de 100 000 images numérisées avec la possibilité de zoomer pour apprécier les moindres détails des collections : manuscrits de Montesquieu, cartes postales, livres illustrés, livres sur le vin...

En laissant une large place à l'illustration et aux contenus multimédia, le portail propose un lien étroit entre le public et les bibliothécaires partenaires qui partagent leur enthousiasme et leurs connaissances, prolongeant sur internet animations et choix documentaires dans la rubrique "On en parle".

En anticipation des pratiques culturelles et de loisirs, le portail documentaire de la Bibliothèque municipale de Bordeaux s'enrichira, à partir du début de l'année 2014, de nouvelles fonctionnalités comprenant notamment un service de questions aux bibliothécaires et de réponses à distance, et un univers graphique dédié aux enfants, proposant des services adaptés à ce public.

La bibliothèque de la Ville du Bouscat propose des collections multisupports, un espace multimédia, des animations et des services à destination de tous les publics. Afin d'élargir son offre au plus grand nombre, la bibliothèque du Bouscat a choisi de collaborer avec la bibliothèque de Bordeaux, notamment sur les volets de l'action culturelle, l'offre du catalogue et l'accès aux ressources documentaires numériques.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 :** Les Bibliothèques municipales de Bordeaux et du Bouscat souhaitent coopérer ensemble pour développer les services offerts au public des deux communes.

**Article 2 :** Cette coopération s'appuiera en particulier sur le portail mis en œuvre par la Ville de Bordeaux, de façon à renforcer la visibilité de chaque partenaire, de ses collections documentaires et de ses actions culturelles.

**Article 3 :** Les deux bibliothèques s'efforceront en particulier de développer en commun, et au meilleur coût, l'offre de documentation numérique, notamment pour l'auto-formation.

**Article 4 :** Les bibliothèques associées apparaîtront sur le portail dans un espace spécifique consacré aux bibliothèques partenaires qui réunit déjà les 57 bibliothèques universitaires et les bibliothèques des établissements culturels de la Ville de Bordeaux.

**Article 5 :** Afin de mener à bien le projet, un comité technique réunissant les bibliothèques concernées et les services informatiques des différentes communes proposera des modalités de coopérations et leur mise en œuvre technique à un comité de pilotage réunissant les maires-adjoints en charge de la culture.

**Article 6 :** Les modalités et les contours de la coopération seront établis sur la base d'un socle adopté en commun mais pourront également être approfondis, au cas par cas, en fonction des besoins et des priorités définies par les communes partenaires.

**Article 7 :** La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée à tout moment, par courrier d'une ou des communes concernées.

Fait au Bouscat, le.....

Pour la Ville du Bouscat,  
Le Maire,

Pour la Ville de Bordeaux,  
Le Maire,

Patrick BOBET

Alain JUPPE